

IMAGINEZ

LAVAL RÉGION ÉCORESPONSABLE

PLAN QUINQUENNAL
DE DÉVELOPPEMENT (PQD)
DE LA RÉGION DE LAVAL
2014/2019

AVEZ

ÉCORESPONSABLE



**CONFÉRENCE RÉGIONALE
DES ÉLUS DE LAVAL**



IMA GINEZ

IMAGINEZ

Aller plus loin dans le développement d'une région créative, attractive et inclusive où qualité de vie rime avec développement durable.



CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LAVAL

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de Laval a été instituée en 2004 dans le cadre de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Elle est, pour la région de Laval, l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional.

À cet effet, la CRÉ de Laval a notamment pour mandat de favoriser la concertation des partenaires de la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région.

La CRÉ de Laval établit également un plan quinquennal de développement (PQD) définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région et tenant compte, en priorité, de la participation à la vie démocratique de la région des jeunes et, selon les principes de l'égalité et de la parité, des femmes.

Ce plan quinquennal de développement (PQD) doit aussi tenir compte des stratégies et des objectifs régionaux en matière de main-d'œuvre et d'emploi déterminés par le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) de son territoire et, le cas échéant, du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) ainsi que du *Plan de développement économique* (PDE) adoptés par la Communauté métropolitaine de son territoire. Il doit également prendre en compte la *Loi sur le développement durable* et la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*.

La CRÉ de Laval peut conclure également avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes spécifiques pour l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et d'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales.

La Loi stipule enfin que pour la région de Laval, le conseil d'administration est composé de tous les membres du conseil de Ville de Laval. Par ailleurs, tout député de l'Assemblée nationale de toute circonscription lavalloise ainsi que la ou le ministre responsable de la région de Laval ont le droit de participer, sans droit de vote, aux délibérations de la Conférence.

COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LAVAL

Conformément à une disposition de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la CRÉ de Laval s'est dotée d'un mécanisme de concertation par la création de la Commission régionale de développement de Laval (CRDL). Celle-ci regroupe 27 membres, dont les sept membres du comité exécutif de la CRÉ de Laval, les six député(e)s lavallois(es) siégeant à l'Assemblée nationale, la ou le ministre responsable de la région de Laval ainsi que treize membres issus de regroupements sectoriels accrédités annuellement par la CRÉ de Laval.

Constituant un forum d'échanges intersectoriels permanent sur les grandes orientations régionales de développement, la CRDL a pour mandat de contribuer aux travaux de la CRÉ de Laval, notamment dans le cadre de consultations régionales ou lors de la réalisation des plans quinquennaux de développement (PQD).

Regroupements sectoriels accrédités en 2013

- Tourisme Laval
- Table de concertation agro-alimentaire de Laval
- Chambre de commerce et d'industrie de Laval
- Laval Technopole
- Centre local de développement de Laval
- Conférence régionale de l'éducation de Laval
- Conseil régional des partenaires du marché du travail
- Agence de la santé et des services sociaux de Laval
- Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
- Conseil régional de l'environnement de Laval
- Corporation de développement communautaire de Laval
- Réseau des organismes culturels et des artistes lavallois
- Forum jeunesse Laval





TABLE DES MATIÈRES

8	MOT DU MAIRE ET PRÉSIDENT
9	MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
10	AVANT-PROPOS
13	LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PQD 2014/2019
15	Réalisation de travaux préparatoires
16	Réalisation de consultations régionales
17	Validation et approbation
19	PORTRAIT SOMMAIRE DE LA RÉGION DE LAVAL
25	LES DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE LAVAL
27	Développement durable et écocitoyenneté
30	Changements climatiques et réduction des gaz à effet de serre (GES)
31	Protection et mise en valeur des milieux naturels d'intérêt
32	Aménagement et développement du territoire
35	Persévérance scolaire et renouvellement de la main-d'œuvre
36	Vieillesse accélérée de la population
37	Accueil et intégration des personnes immigrantes
38	Environnements favorables aux saines habitudes de vie
39	Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
42	Logement social et abordable
43	Culture et sentiment d'appartenance
44	Équité interrégionale
47	LA VISION ET LA STRATÉGIE DU PQD 2014/2019
49	La vision
50	La stratégie régionale
53	LES GRANDES ORIENTATIONS DU PQD 2014/2019
69	LEXIQUE

MOT DU MAIRE ET PRÉSIDENT

Chers partenaires,

C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons le Plan quinquennal de développement (PQD) de la région de Laval 2014/2019 : IMAGINEZ - Laval région écoresponsable.

S'inscrivant en lien avec les grandes orientations de développement durable mises de l'avant par les partenaires régionaux au cours des dernières années, ce plan nous invite à aller plus loin, à intensifier nos efforts en matière d'écocitoyenneté et à renouveler notre engagement afin de faire de Laval une région créative, attractive et écoresponsable.

Pour aller plus loin et relever les défis qui se posent à nous dans un contexte de changements climatiques, de croissance démographique soutenue et d'urbanisation accrue du territoire, nous avons non seulement convenu de maintenir nos collaborations actuelles, mais aussi résolu d'initier de nouveaux partenariats qui feront appel à notre audace et à notre créativité pour expérimenter de nouveaux modèles et approches de développement.

De par notre vision, c'est dans une perspective de solidarité, d'égalité et d'équité que nous comptons agir en vue de soutenir l'essor économique, social, culturel et environnemental du territoire, tout en respectant la capacité de support de nos écosystèmes. IMAGINEZ, en joignant nos efforts et nos expertises, que nous puissions, citoyennes et citoyens, institutions et entreprises, assurer un avenir viable aux générations actuelles et futures.

Je tiens à remercier tout particulièrement les nombreux partenaires de la Conférence régionale des élus de Laval pour leur grande inspiration et leur importante contribution dans la réalisation de cet exercice stratégique pour le développement de la région. Mes remerciements s'adressent également au gouvernement du Québec, à la ministre responsable de la région de Laval et au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour leur adhésion à une régionalisation accrue et pour les fonds consentis à l'atteinte de nos objectifs.

Je suis convaincu qu'ensemble, dans nos champs de compétence respectifs, nous réussirons à assumer le leadership nécessaire pour faire de Laval une région écoresponsable, mobilisée et résolument tournée vers l'avenir.



A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Marc Demers.

MARC DEMERS
Maire et président

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Chers partenaires,

C'est sous le signe de 20 ans de concertation régionale que se sont déroulés les travaux entourant l'élaboration du Plan quinquennal de développement (PQD) de la région de Laval 2014/2019. Durant ces années, nous avons tissé des liens, construit des partenariats, expérimenté des projets, mené des réflexions et suivi l'évolution de notre région en forte croissance démographique et en mutation.

Le plan que nous vous présentons aujourd'hui témoigne de la connaissance régionale acquise au fil de ces années et de la capacité que nous avons développée d'agir ensemble, au-delà de nos institutions, pour bâtir une région innovante, cohérente et véritablement écoresponsable.

Je veux ici remercier chaleureusement les nombreuses personnes qui, à tous les niveaux des organisations, ont participé aux discussions, enrichi les bilans et partagé leur grande connaissance des enjeux de leur secteur d'activités pour dégager une vision consensuelle, rassembleuse et porteuse de valeurs qui guideront nos actions au cours des prochaines années. IMAGINEZ nous invite au dépassement, à revoir nos façons de faire et à créer de nouveaux modèles de développement qui tiennent compte des particularités de notre région.

Je profite de cette occasion pour souligner tout particulièrement l'implication des membres de la Commission régionale de développement de Laval pour leur grande contribution tout au long du processus de réalisation de ce plan et pour leur apport indéniable dans les choix stratégiques que nous nous sommes donnés.

Mes remerciements s'adressent également au personnel de la CRÉ de Laval et aux membres des divers comités qui, de par leurs travaux et réflexions, réalisent au quotidien et dans l'action les projets qui donnent un sens à nos orientations. Si la région de Laval a un atout, c'est bien la force de sa concertation!



MANON CARON
Directrice générale



AVANT-PROPOS

UN PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT (PQD) AXÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 1995, la région de Laval expérimente à travers ses différents plans stratégiques et plans d'action, le concept de développement durable et, conséquemment, a approfondi, par la réalisation de projets concrets, la compréhension et l'application de ce concept.

Le Plan quinquennal de développement (PQD) de la région de Laval 2014/2019 s'inscrit dans la continuité des planifications antérieures et est en lien avec la *Loi sur le développement durable* adoptée en 2006¹ par le gouvernement du Québec et avec la *Stratégie gouvernementale de développement durable* qui en découle.

La CRÉ de Laval reconnaît ainsi le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable et adhère aux principes contenus dans la Loi de même qu'aux neuf grandes orientations inscrites à la *Stratégie*, lesquelles sont énoncées comme suit :

- Informer, sensibiliser, éduquer, innover
- Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement
- Produire et consommer de façon responsable
- Accroître l'efficacité économique
- Répondre aux changements démographiques
- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
- Sauvegarder et partager le patrimoine collectif
- Favoriser la participation à la vie collective
- Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

La CRÉ de Laval souscrit également aux quatre grandes orientations de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016* du gouvernement du Québec, lesquelles sont énoncées comme suit :

• Agir pour mieux habiter les territoires

Au regard notamment de la disponibilité de services de proximité et d'Internet à haute vitesse, de la mise en valeur du patrimoine, des conditions de logement, de l'accueil de nouvelles populations, de la qualité des relations interculturelles et des relations avec les Autochtones, des transports durables, de l'adaptation et de la lutte contre les changements climatiques

• Agir pour vivre de nos territoires

En se souciant de la compétitivité des entreprises, de l'entrepreneuriat, de l'émergence d'industries innovantes, de la disponibilité de la main-d'œuvre et du soutien aux territoires à revitaliser

• Agir en synergie

Pour que l'action des collectivités locales, supralocales, régionales et métropolitaines ainsi que l'action gouvernementale se renforcent mutuellement

• Relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal

En s'appuyant sur un nouveau dynamisme de concertation

1. Le gouvernement du Québec définit le développement durable comme une forme de « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement »

— Loi sur le développement durable, chapitre 1, article 2.

La CRÉ de Laval souscrit enfin aux trois grandes orientations du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD), lesquelles sont énoncées comme suit :

- Un grand Montréal avec des milieux de vie durables
- Un grand Montréal avec des réseaux et des équipements de transport performants et structurants
- Un grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur

UN PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT (PQD) QUI MISE SUR L'ÉCOCITOYENNETÉ

Le troisième Plan quinquennal de développement (PQD) 2008-2013 de la région de Laval, *Agir pour une région écocitoyenne*, traduisait la volonté de la région d'intensifier ses actions en matière de développement durable. Pour favoriser les changements de comportements de la population, des institutions et des entreprises lavalloises en matière de production et de consommation responsables, la CRÉ de Laval misait alors sur l'écocitoyenneté comme moteur de développement régional. La CRÉ de Laval préconisait ainsi que soient pleinement pris en compte, dans le cadre des initiatives mises de l'avant dans la région de Laval, les trois dimensions inhérentes au développement durable, à savoir, les dimensions économique, sociale et environnementale.

Au terme des consultations sur le PQD de la région de Laval 2014/2019, les partenaires et les instances consultés par la CRÉ de Laval ont fait valoir la nécessité de poursuivre sur la voie de l'écocitoyenneté et ont convenu des principes directeurs suivants :

PRINCIPES DIRECTEURS

- Intensifier les efforts de sensibilisation à l'écoresponsabilité auprès de la population, des institutions et des entreprises, dans un contexte de changements climatiques
- Intensifier les actions en matière de développement durable, intégrer davantage le concept et son application, notamment l'écoconditionnalité, dans les pratiques de gestion à l'échelle de la région
- Prendre en compte la capacité de support des écosystèmes dans le développement de la région en vue d'améliorer la santé environnementale du territoire
- Considérer la culture comme un des piliers du développement durable
- Poursuivre l'approche intersectorielle dans le développement des projets, travailler en réseau et en partenariat sur des dossiers d'intérêts croisés
- Maintenir « l'approche projet » et « l'approche champion », notamment dans des projets mobilisateurs et structurants, de manière à générer des retombées concrètes pour la région
- Renforcer le statut de Laval comme région, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire
- Contribuer aux objectifs métropolitains tout en y introduisant les spécificités de la région lavalloise

Le PQD de la région de Laval 2014/2019 témoigne ainsi de la volonté des partenaires d'agir de façon plus coercitive en faveur de la santé environnementale pour le mieux-être de la population et dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.



LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PQD 2014/2019



La réalisation du PQD de la région de Laval 2014/2019 s'appuie sur une importante revue de littérature et sur la mise en œuvre d'une démarche structurée et concertée. Les principales étapes de la démarche d'élaboration du PQD, réalisées de septembre 2012 à septembre 2013, et à laquelle ont participé plus de 350 personnes, ont été les suivantes :



1.1 RÉALISATION DE TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- Analyse comparative des orientations et objectifs du PQD 2008-2013 de la région de Laval, de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016* (OVT), du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement 2011-2031* (PMAD) et du *Plan de développement économique 2010-2015* (PDE) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- Analyse et prise en compte des indicateurs proposés par le gouvernement du Québec dans le cadre de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (OVT) et sélection d'autres indicateurs sur la base de leur pertinence, de la disponibilité des données, de la qualité, de la précision et de la convivialité d'interprétation et d'utilisation de la mesure
- Élaboration de 80 fiches analytiques, à partir des indicateurs retenus, afin de dresser le bilan des cinq dernières années sur les plans économique, social et environnemental de la région de Laval
- Identification des faits saillants des principales réalisations du PQD 2008-2013 par une analyse exhaustive de divers documents et plans d'action produits par les instances de la CRÉ de Laval et par les organisations et institutions de la région, ainsi que par la réalisation de questionnaires et d'entrevues auprès des principaux partenaires lavallois
- Élaboration d'une proposition de démarche pour la réalisation du PQD de la région de Laval 2014/2019
- Présentation de la proposition de démarche de réalisation du PQD de la région de Laval 2014/2019 à la Conférence administrative régionale (CAR) de Laval



1.2 RÉALISATION DE CONSULTATIONS RÉGIONALES

Trois rencontres de la Commission régionale de développement de Laval (CRDL)

- Présentation des travaux préparatoires et adoption de la démarche d'élaboration du PQD de la région de Laval 2014/2019
- Réalisation d'un bilan perceptuel, par secteur d'activités, quant au degré d'avancement de l'écocitoyenneté et du développement durable dans la région
- Identification des principaux enjeux de développement de la région, par secteur d'activités
- Bilan et discussions sur la gouvernance régionale, sur l'équité interrégionale dans les investissements publics, et sur le modèle de présence gouvernementale à Laval en fonction des spécificités de la région
- Repositionnement et réaffirmation du rôle de la Commission régionale de développement de Laval et du modèle de gouvernance régionale de la CRÉ de Laval

Cinq rencontres régionales thématiques

- Production de cinq documents déclencheurs pour alimenter les discussions et réflexions dans le cadre des rencontres de consultation auxquelles ont pris part quelque 150 personnes issues d'organisations et d'institutions lavalloises
- Tenue de cinq rencontres régionales thématiques sur le bilan du PQD 2008-2013 et les enjeux du PQD de la région de Laval 2014/2019, en fonction de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (OVT)

Agir pour mieux habiter nos territoires

- Milieu de vie et sentiment d'appartenance
- Cadre de vie, logement et pôles urbains
- Écoresponsabilité et écocitoyenneté
- Lutte à la pauvreté et inclusion sociale

Agir pour vivre de nos territoires

- Économie, main-d'œuvre et formation



LA FORCE DE
LA CONCERTATION

1.3 VALIDATION ET APPROBATION

Un grand Forum régional de consultation

- Tenue d'un grand Forum régional multi-sectoriel pour échanger sur les réalisations, bilans et enjeux de développement
- Présentation, aux fins de validation, du bilan des réalisations du PQD 2008-2013, lequel inclut le portrait socio-économique, démographique et environnemental de la région ainsi que les principaux constats et enjeux identifiés lors des diverses consultations régionales
- Présentation, aux fins de validation, d'une proposition préliminaire de PQD de la région de Laval 2014/2019
- Présentation des grands enjeux liés aux changements climatiques, par monsieur Karel Mayrand, directeur général pour le Québec de la Fondation David Suzuki, à quelque 200 personnes participant au Forum régional

Deux rencontres de validation de la proposition du PQD 2014/2019

- Présentation et validation de la proposition de PQD de la région de Laval 2014/2019 par la Commission régionale de développement de Laval (CRDL) aux fins de recommandation au conseil d'administration de la CRÉ de Laval
- Dépôt de la proposition de PQD de la région de Laval 2014/2019 au Secrétariat à la région métropolitaine (SRM)
- Dépôt et validation de la recommandation de la CRDL au comité exécutif de la CRÉ de Laval aux fins de recommandation au conseil d'administration
- Présentation et approbation du PQD de la région de Laval 2014/2019 par le conseil d'administration de la CRÉ de Laval



PORTRAIT
SOMMAIRE
DE LA RÉGION
DE LAVAL



Laval est à la fois une Île, une Ville, une Municipalité régionale de comté (MRC) et une Région administrative. Le territoire s'étend sur une superficie en terre ferme de 246 km². Laval est la plus petite des régions du Québec, mais la 2^e région la plus dense avec, en 2012, 1665,7 habitants au km². Durant la période quinquennale 2006-2011, la structure démographique de la région de Laval a connu des modifications significatives, dont les principales sont les suivantes : croissance de la population, augmentation de l'immigration, modification de la structure familiale et vieillissement de la population.

LA RÉGION DE LAVAL A CONNU UNE ACCÉLÉRATION DE SON RYTHME DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, CROISSANCE QUI S'EST ÉTABLIE À 8,5 % ENTRE 2006 ET 2011, COMPARATIVEMENT À 4,5 % POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC. EN 2011, LA POPULATION LAVALLOISE EST DE 404 094 PERSONNES, SOIT 5,1 % DE LA POPULATION DU QUÉBEC. LES PRÉVISIONS DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) LAISSENT ENTREVOIR LA POURSUITE DE CETTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, LA POPULATION POUVANT ATTEINDRE 425 524 HABITANTS EN 2016 ET 445 497 EN 2021.

La forte croissance démographique à Laval s'explique par un bilan migratoire favorable aux chapitres de la migration interrégionale et de l'immigration internationale, et par une augmentation de la natalité. En effet, entre 2006 et 2010, la région de Laval enregistre un solde positif croissant dans ses échanges migratoires avec les autres régions du Québec avec des gains annuels entre 2 000 et 3 000 personnes. Toutefois, cette tendance s'atténue depuis 2011 compte tenu qu'un plus grand nombre de Montréalais et de Lavallois choisissent de s'établir dans la couronne Nord. Quant à l'immigration internationale, la région de Laval enregistre également entre 2006 et 2010 des gains annuels d'environ 2 500 personnes, positionnant Laval au 3^e rang des régions de destination des nouveaux arrivants au Québec. Rappelons qu'en 2006, les personnes nées à l'extérieur du Canada comptaient pour 20,2 % de la population lavalloise, alors qu'elles représentent en 2011 près du quart (24,6 %) de la population lavalloise. Enfin, sur le plan de la natalité, la région de Laval enregistre, depuis les cinq dernières années, quelque 4 000 naissances par année, soit l'un des taux les plus élevés des régions du Québec.

L'analyse de la population lavalloise par groupe d'âge, pour la période 2006-2011, témoigne, quant à elle, d'une croissance de 4,3 % du groupe des 0-14 ans, d'une diminution de 6,7 % des 35-44 ans, et d'une augmentation de 21 % des 65 ans et plus. Soulignons qu'en 2011 la région de Laval compte 112 880 familles. L'analyse de l'évolution de la structure familiale indique, par ailleurs, une augmentation importante des familles comptant au moins un enfant, leur nombre ayant progressé, entre 2006 et 2011, de 47 000 à 73 000 familles. Soulignons également qu'en 2011, les familles monoparentales comptaient pour 16,8 % des familles, et dans 78,3 % des cas, c'est une femme qui en assurait la responsabilité.

Laval a réussi à maintenir constant son rythme de croissance. Ceci s'est traduit, entre 2006 et 2011, par une hausse de 11,1 % de son produit intérieur brut (PIB) par habitant, passant de 29 019 \$ à 32 245 \$

Sur le plan économique, la région enregistre de bonnes performances depuis plusieurs années, et ce, malgré la morosité du contexte économique national et international. En effet, avec des investissements constants de près de 1,5 G \$, tous secteurs confondus, et ce, depuis onze années consécutives, Laval a réussi à maintenir constant son rythme de croissance. Ceci s'est traduit, entre 2006 et 2011, par une hausse de 11,1 % de son produit intérieur brut (PIB) par habitant, passant de 29 019 \$ à 32 245 \$, et une augmentation de 4,5 points de son indice de développement économique, situant ainsi Laval au 2^e rang des régions du Québec. Laval dispose d'une économie diversifiée : en effet, selon les données de la division du registre des entreprises de Statistique Canada, la région compte en 2012 9 948 entreprises, dont 89 dans le secteur de l'agriculture, foresterie, pêche et chasse, 1 451 dans le secteur de la construction, 596 établissements manufacturiers et 7 801 entreprises dans le secteur des services.

L'économie lavalloise a également été marquée par le dynamisme du marché du travail. En effet, en 2012, la région affiche sa 2^e plus forte croissance en emploi en onze ans, avec une création de 8 300 postes, soit plus du quart (26,9 %) des emplois créés au Québec. En 2011, cette croissance a porté le nombre d'emplois total à Laval à 147 300, soit une augmentation de 24,4 % depuis 2001, comparativement à 12,8 % pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal pour la même période. Ajoutons qu'entre 2008 et 2012, la population active a augmenté de 6,1 %, passant de 218 600 à 232 000 personnes. Cette augmentation plus rapide de la population active par rapport à la croissance de l'emploi a eu pour effet une légère hausse du taux de chômage, lequel a atteint 8,1 % en 2012, comparativement à 7,8 %, pour le Québec. Toutefois, les données désaisonnalisées de l'ISQ montrent une diminution de ce taux de chômage, qui en décembre 2013, se situe à 5,7 %.

LAVAL EN CHIFFRES

404 094 PERSONNES



En 2011, la population lavalloise est de 404 094 personnes, soit 5,1 % de la population du Québec

9 948 ENTREPRISES



La région compte en 2012, 9 948 entreprises, dont 89 dans le secteur de l'agriculture, foresterie, pêche et chasse, 1 451 dans le secteur de la construction, 596 établissements manufacturiers et 7 801 entreprises dans le secteur des services



PIB

Entre 2006 et 2011, la région de Laval bénéficie d'une hausse de 11,1 % de son produit intérieur brut (PIB) par habitant, passant de 29 019 \$ à 32 245 \$



112 880 FAMILLES

En 2011 la région de Laval compte 112 880 familles

4 000 NAISSANCES

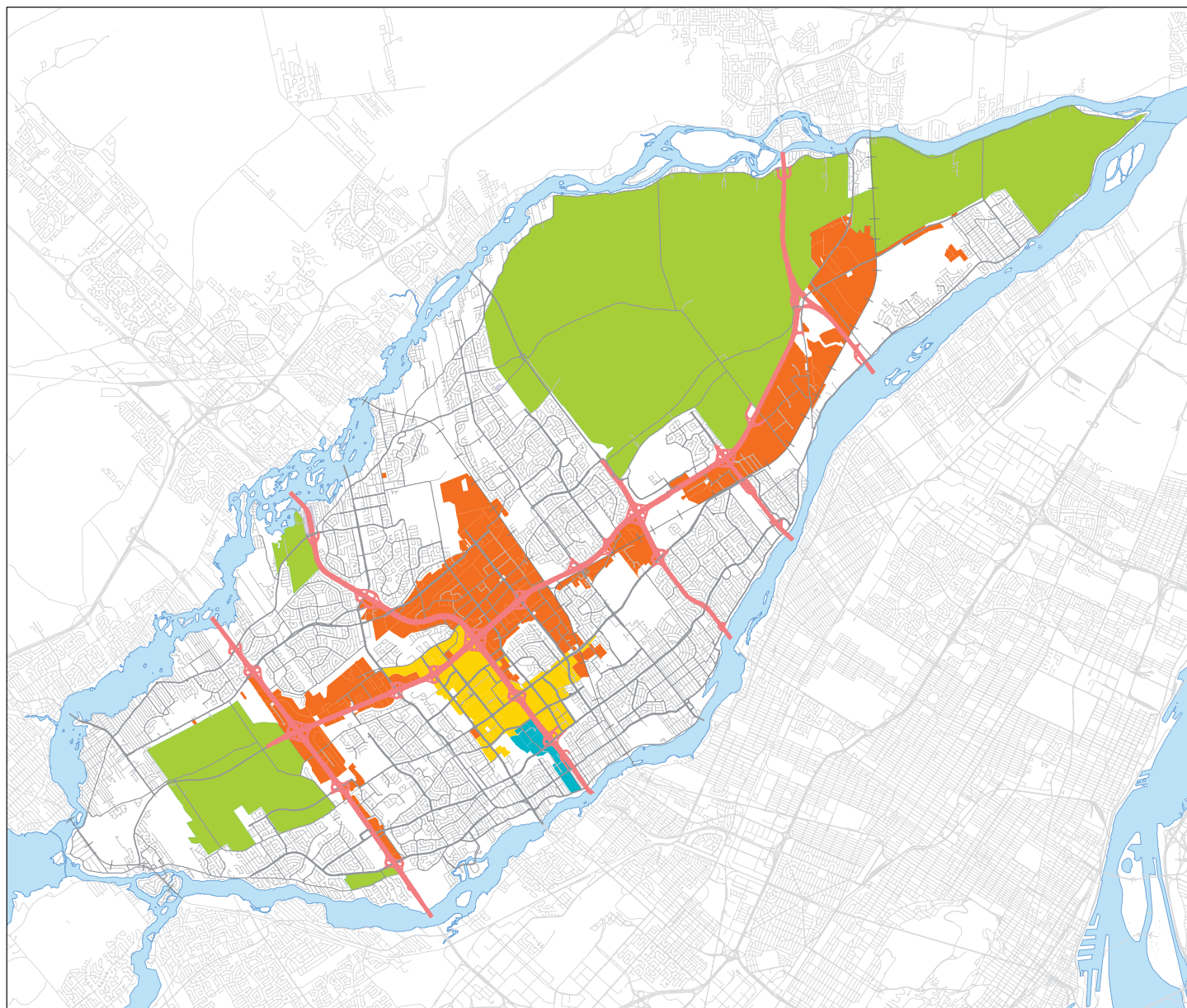
La région de Laval enregistre, depuis les cinq dernières années, quelque 4 000 naissances par année, soit l'un des taux les plus élevés des régions du Québec



2 500 NOUVEAUX ARRIVANTS/ AN

Immigration internationale : la région de Laval enregistre entre 2006 et 2010 des gains annuels d'environ 2 500 personnes, positionnant Laval au 3^e rang des régions de destination des nouveaux arrivants au Québec





RÉGION DE LAVAL

- Zone agricole
- Cité de la biotech
- Centre-ville
- Secteur industriel



LES DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE LAVAL



Les orientations et objectifs d'intervention inscrits au PQD de la région de Laval 2014/2019 émanent des diverses consultations qui ont été menées tout au long de l'année 2013 et au cours desquelles plusieurs défis de développement régional ont été identifiés par les partenaires lavallois et instances de la CRÉ de Laval. Afin de contextualiser les orientations et objectifs retenus au PQD de la région de Laval 2014/2019, la présente section témoigne des principales préoccupations soulevées par les partenaires lors des consultations.

LES DÉFIS

- 1 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCOCITOYENNETÉ**
- 2 CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)**
- 3 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT**
- 4 AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
- 5 PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET RENOUVELLEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE**
- 6 VIEILLISSEMENT ACCÉLÉRÉ DE LA POPULATION**
- 7 ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES**
- 8 ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE**
- 9 LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**
- 10 LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE**
- 11 CULTURE ET SENTIMENT D'APPARTENANCE**
- 12 ÉQUITÉ INTERRÉGIONALE**

3.1 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCOCITOYENNETÉ

créer un avenir plus viable aux chapitres de l'intégrité de l'environnement, de la viabilité économique et d'une société plus juste pour les générations présentes et futures

La CRÉ de Laval mise depuis plusieurs années sur le développement durable et l'écocitoyenneté comme approche de fond en matière de développement régional. La CRÉ de Laval souhaitait ainsi, par un effort éducatif, encourager les changements de comportements afin de créer un avenir plus viable aux chapitres de l'intégrité de l'environnement, de la viabilité économique et d'une société plus juste pour les générations présentes et futures. La CRÉ de Laval conviait donc les citoyens, organismes, institutions et entreprises, à mettre en œuvre des pratiques de développement durable.

De fait, les consultations régionales et le bilan réalisés dans le cadre de l'élaboration du PQD de la région de Laval 2014/2019 ont permis de constater que la majorité des institutions et des organismes lavallois ont emboîté le pas et mis en place des mesures, élaboré des politiques et réalisé des projets pour développer l'écocitoyenneté et inscrire leur institution dans une démarche de développement durable.

Cependant, tous sont d'avis qu'il nous faut maintenant intensifier les efforts pour favoriser une meilleure compréhension de ce concept en vue de l'intégrer davantage dans les pratiques de gestion de l'ensemble des partenaires. En conséquence, les partenaires ont choisi de maintenir, au cœur de la vision et de la stratégie régionales du PQD de la région de Laval 2014/2019, l'approche de développement durable et d'écocitoyenneté.





3.2 CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Les prévisions sur l'évolution du climat sont sans équivoque quant à la hausse des températures et ses conséquences sur la planète. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime que la température moyenne mondiale pourrait grimper de 0,3 °C à 4,8 °C d'ici 2100, à partir de la température actuelle. Au Québec, au cours de la période 1960-2008, les températures moyennes annuelles ont grimpé de 0,3 °C à 1,5 °C, et les prévisions de hausse de température hivernale pour l'horizon 2050 s'établissent entre 3,8 °C dans le sud du Québec et 6,5 °C dans le nord¹. En fait, le Québec a connu, depuis l'enregistrement des données climatologiques, les températures les plus chaudes de son histoire au cours de la dernière décennie. Le rapport du GIEC souligne que les émissions de GES sont le principal facteur contribuant au réchauffement du climat.

Selon le portrait des émissions de GES de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le bilan des GES à Laval se chiffrait, en 2006, à 2 616 kt éq. CO₂, une faible réduction d'environ 0,2 % par rapport au bilan de 1990, qui lui se chiffrait à 2 621 kt éq. CO₂. Au cours de la même période, le taux d'émission des GES par habitant à Laval est passé de 8,5 à 7,1 t. éq. CO₂, soit une baisse de 1,4 t. éq. CO₂. Le transport routier à Laval représente 87 % des émissions de GES relatives au transport. Ainsi, des 1 297 kt éq. CO₂ de GES issus de ce secteur, 42,5 % sont attribuables à l'automobile solo, 30,8 % aux autobus et véhicules lourds et 26,3 % aux camions légers.

Le secteur du transport est celui qui contribue le plus aux émissions de GES sur le territoire lavallois avec 57 % d'émissions en 2006, comparativement à 44 % en 1990; suivent les secteurs industriel (17 %), commercial et institutionnel (12 %) et résidentiel (11 %).

En 2008, 73,4 % des Lavallois se déplacent en automobile en tant que conducteurs ou passagers et 16,6 % en transport en commun. Entre 2008 et 2010, le parc automobile lavallois est passé, selon la SAAQ, de 212 390 à 227 261 véhicules, soit une hausse de 7 %. Le nombre moyen d'automobiles par ménage à Laval s'élève à 1,48 en 2011, comparativement à 1,41 en 2006. En 2009, pour la 1^{re} fois, le taux de motorisation à Laval est passé sous la moyenne québécoise, bien que ce taux ait augmenté de 3,1 %. De 2003 à 2008, on note pour Laval, selon l'enquête Origine-Destination de 2008, une diminution de 1 % des déplacements en automobile et une augmentation de 31 % des déplacements en transport collectif.

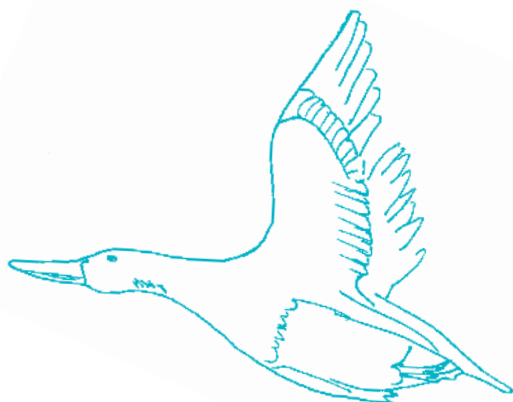
Étant donné les impacts des GES sur la santé humaine, les partenaires lavallois maintiennent, au cœur des principaux enjeux de développement de la région, la réduction des GES. Pour agir en ce sens, des actions devront être entreprises pour favoriser le développement de modes alternatifs à l'automobile et pour augmenter la part modale des déplacements en commun et actifs. Enfin, d'autres secteurs devront être investis, notamment pour réduire le recours aux énergies fossiles et pour améliorer, de façon globale, le bilan énergétique de la région.

1. Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020, Gouvernement du Québec

3.3 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT

188 ha bénéficient du statut permanent « d'aires protégées » par le gouvernement du Québec

La superficie totale du territoire lavallois, incluant les îles et les deux rivières, s'élève à 26 627 hectares (ha). De ce nombre, 188 ha bénéficient du statut permanent « d'aires protégées » par le gouvernement du Québec, 43 ha sont protégés par une entente de conservation entre Ville de Laval et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 599 ha sont constitués de bandes riveraines non bâties, de littoral et de zone inondable 0-20 ans non bâtis, 131 ha sont constitués de parcs et de berges naturels, d'aménagements particuliers et d'îles, et enfin, 330 ha sont propriétés de Ville de Laval et sont situés à l'intérieur de zones d'aménagement écologiques particulières (ZAEP), pour un total de 1 291 ha de milieux naturels protégés. C'est donc, selon Ville de Laval, 4,8 % de la superficie totale du territoire qui, sans avoir nécessairement un statut de protection permanent, bénéficie actuellement d'un zonage de type « parcs », ou est encadré par une législation municipale.



Par ailleurs, la superficie des milieux naturels bénéficiant du statut d'aires protégées ou d'une entente de conservation reconnus par le gouvernement du Québec s'élève, quant à elle, à 1,1 % du territoire lavallois. Or, le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), adopté en 2012, a pour objectif d'assurer la protection de 17 % du territoire du Grand Montréal pour 2020 et 30 % de couverts forestiers pour 2031.

Pour atteindre de telles cibles sur le territoire lavallois, le défi est de taille car Laval devra conserver l'ensemble de ses écoterritoires, tous ses milieux humides, ses bandes riveraines et les îles des rivières des Mille-Îles et des Prairies, notamment les trois grandes îles (Saint-Joseph, Saint-Pierre et aux Vaches) pour lesquelles des actions de mobilisation ont été entreprises afin qu'elles soient protégées, mises en valeur et rendues accessibles au public. Compte tenu de l'importance de l'enjeu de protection des milieux naturels, un travail de concertation des différents acteurs régionaux est souhaité pour convenir d'une lecture commune de la situation actuelle et des moyens à privilégier pour contribuer, de façon optimale, aux objectifs métropolitains.

3.4 AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la CMM, adopté en 2012, définit l'utilisation des sols et fixe comme objectifs généraux de consolider les grands pôles économiques et commerciaux du Grand Montréal, d'augmenter de 6 % la superficie des terres cultivées, d'assurer la protection de 17 % du territoire, et d'orienter 40 % de la croissance des ménages aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain par l'aménagement et la localisation des aires de densification de type « TOD » (Transit Oriented Development).

Pour Laval, la réalisation d'un schéma d'aménagement répondant aux orientations du PMAD constitue en soi un défi pour concilier les objectifs environnementaux, les impératifs de développement économique, et la consolidation et le développement de la zone agricole. De fait, les espaces totaux disponibles en 2013 pour Laval, pour tout type de développement, sont de l'ordre de 25 M de pieds carrés, dont 7 M seulement sont potentiellement développables à court terme, c'est-à-dire sans coût prohibitif d'infrastructures ou de contraintes environnementales, alors que le nombre moyen de pieds carrés utilisés au cours des dernières années oscille entre 2 et 3 M par année. Suivant ces paramètres, la totalité des terrains disponibles à court terme

à Laval seront vraisemblablement utilisés d'ici les cinq prochaines années. Ajoutons à cela que peu de terrains de grandes surfaces sont disponibles pour accueillir de grandes entreprises manufacturières ou commerciales, ce qui obligera Laval à repenser sa stratégie de développement économique si elle veut maximiser son potentiel de croissance. De plus, la protection des milieux naturels terrestres, tels boisés, corridors forestiers ou milieux humides, amène aussi des défis particuliers, notamment au niveau de la protection et du développement de la zone agricole.

La rareté des terrains entraînera également des difficultés dans le déploiement de services de proximité, tels centres de la petite enfance, écoles, logements sociaux et abordables, centres communautaires, pour n'en nommer que quelques-uns. Or, la croissance démographique et le vieillissement de la population généreront des besoins grandissants de services à l'échelle des communautés.





3.5 PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET RENOUVELLEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

D'ici 2016, selon les perspectives d'Emploi-Québec, 35 600 emplois seront à combler dans la région de Laval, dont 38 % (13 500) afin de répondre à la croissance économique et 62 % (22 100) afin de remplacer les départs à la retraite. De fait, la région de Laval se situe parmi les régions à fort taux de croissance d'emploi avec une prévision de croissance moyenne annuelle de 1,3 % entre 2011 et 2016, comparativement à 0,8 % pour l'ensemble des régions du Québec, et à 1,5 % pour les régions administratives des Laurentides et de Lanaudière. Au cours des prochaines années, la région de Laval pourrait donc faire face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, dans un contexte démographique marqué par une stagnation de la population en âge de travailler (15-64 ans) et par une croissance rapide de la population de 65 ans et plus. Bien que les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) laissent entrevoir que la population lavalloise devrait croître de 5,9 % d'ici 2016 et de 10,8 % d'ici 2021, par rapport au niveau de 2011, cette croissance sera toutefois plus marquée chez les personnes de 65 ans et plus.

La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et stratégique interpellera plus spécifiquement le réseau de l'éducation qui devra veiller à adapter l'offre de formation en fonction des besoins de l'économie lavalloise, à intensifier ses efforts, de concert avec la communauté, afin d'accroître le taux de diplomation, et enfin, à sensibiliser les jeunes au potentiel de l'économie du savoir.

La région de Laval possède une économie diversifiée avec une forte présence d'entreprises de services à haute valeur ajoutée. Au cours des prochaines années, la région entend accentuer le développement de ce secteur de l'économie, la disponibilité de terrains pour le secteur manufacturier se posant avec plus d'acuité.

En regard à la réussite scolaire, soulignons que le taux de sortie sans diplôme ni qualification à Laval a connu une baisse de 4,6 % au cours des dernières années, passant de 22,9 % en 2006-2007 à 18,3 % en 2010-2011. Cette baisse est moins significative que celle observée dans l'ensemble de la province où ce taux est passé de 23,9 % à 18,6 % au cours de la même période. Durant les années scolaires 2006-2008, le taux de sortie sans diplôme ni qualification à Laval était inférieur à la moyenne provinciale mais depuis 2008-2009, cette tendance s'est inversée et le taux de décrochage à Laval est supérieur à celui de l'ensemble du Québec. Enfin, en 2011, le taux de diplomation et de qualification avant 20 ans se situait à 70,2 % pour Laval comparativement à 69,3 % pour l'ensemble du Québec.

3.6 VIEILLISSEMENT ACCÉLÉRÉ DE LA POPULATION

Entre 2006 et 2011, le nombre de Lavallois âgés de 65 ans et plus a augmenté de 21,1 % et les aînés comptent ainsi, en 2012, pour 16 % de la population lavalloise. En 2031, selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les aînés constitueront 22,7 % de la population lavalloise, comparativement à 25,6 % pour l'ensemble du Québec.

À l'instar de toutes les régions du Québec, le vieillissement accéléré de la population constitue un enjeu majeur dans le développement de l'offre de services afin de permettre aux aînés de vivre le plus longtemps possible dans leur domicile, tout en offrant des solutions d'hébergement adaptées aux besoins des personnes vieillissantes et en perte d'autonomie.

Parmi les défis identifiés, soulignons l'importance de faciliter un vieillissement actif, de contrer l'isolement et la solitude des aînés, et d'aménager l'environnement de sorte à

faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite. L'ensemble des programmes et des services de l'ensemble des organisations lavalloises, dans tous les champs d'activités, devront être revus afin d'assurer la prise en compte des besoins et aspirations de cette population en croissance et aux profils socio-économiques variés.



3.7 ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Selon les données de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011 de Statistique Canada, entre 2006 et 2011, 5,9 % des nouveaux arrivants admis au Québec choisissent de s'établir dans la région de Laval, laquelle constitue aujourd'hui la troisième région de destination des nouveaux immigrants qui s'établissent au Québec. Si, en 2006, les personnes nées à l'extérieur du Canada comptaient pour 20,2 % de la population lavalloise, elles comptent en 2011 pour 24,6 %, soit quelque 96 645 personnes, dont 5,8 % sont âgées de moins de 15 ans, 7,4 % entre 15 et 24 ans, 13 % entre 25 et 34 ans, 21,3 % entre 35 et 44 ans, 19,9 % entre 45 et 54 ans, 15,5 % entre 55 et 64 ans, et 17,1 % pour les 65 ans et plus. Soulignons, par ailleurs, que parmi les principales communautés culturelles présentes à Laval, 11,3 % proviennent principalement du Liban, 10,5 % d'Haïti, 6,6 % de la Grèce, 6,2 % d'Italie, 5,2 % du Maroc, 4,7 % d'Algérie, 4,4 % de Roumanie et 3,4 % de la France.

Cette immigration massive change profondément le paysage lavallois et situe le défi d'intégration socio-économique de cette nouvelle population au premier plan. En effet, les indicateurs liés au marché du travail et à la pauvreté montrent qu'entre 2008 et 2012, les personnes issues de l'immigration récente, c'est-à-dire établies à Laval depuis moins de cinq ans, ont un taux de chômage qui oscille autour de 20 % pour l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal (RMR), alors que le taux de chômage des personnes nées au Canada se situe entre

6 et 7 %. De plus, le taux de faible revenu des personnes immigrantes à Laval en 2006 est deux fois plus élevé que celui des Lavallois de souche, soit plus de 19 %, comparativement à 9,6 %. D'autre part, selon les données d'Emploi-Québec pour l'année 2012-2013, près d'un Lavallois sur deux, prestataires du programme d'aide sociale, est une personne immigrante, soit 43,3 % comparativement à 28 % pour l'ensemble du Québec.

À ces défis socio-économiques s'ajoute le défi du « vivre ensemble » et ses corollaires, soit ceux de la cohésion sociale, de l'établissement de relations interculturelles harmonieuses, de la sensibilisation des employeurs au potentiel de la main-d'œuvre immigrante, et de la préparation de la société lavalloise à l'accueil et à l'intégration de cette nouvelle population.

Soulignons enfin que sur les 37 568 élèves lavallois ayant fréquenté les établissements préscolaires, primaires et secondaires francophones de Laval pour l'année scolaire 2012-2013, 20 604 élèves, soit 54,8 %, sont nés à l'extérieur du Canada ou ont au moins l'un des parents qui est né à l'extérieur du Canada, plaçant ainsi au cœur des enjeux de la région la réussite éducative des jeunes immigrants.

3.8 ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE

La dernière *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC) montre qu'en 2008, à l'instar de la population québécoise, 36 % des Lavallois âgés de 15 ans et plus font de l'embonpoint et 16 % de l'obésité. Toujours selon la même enquête, près de la moitié des Lavallois, soit 48 %, déclarent consommer moins de cinq portions de fruits et légumes par jour, une consommation similaire à celle de l'ensemble du Québec (47,4 %); chez les Lavallois de 12 à 17 ans, selon l'*Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire* (EQSJS) réalisée en 2010-2011, cette proportion atteint 67,2 %.



Au chapitre de l'activité physique, les jeunes filles lavalloises âgées de 12 à 17 ans sont les moins actives au Québec, avec un taux d'activité de 18 % en 2010-2011, comparativement à 23 % pour l'ensemble du Québec. Par ailleurs, les adultes sont moins actifs que les jeunes; seulement 28 % des adultes lavallois âgés de 20 ans et plus sont considérés comme étant actifs, comparativement à 35 % dans l'ensemble du Québec.

Pour encourager les individus et familles à changer leurs comportements, le développement d'environnements favorables aux saines habitudes de vie est au cœur des préoccupations soulevées par les partenaires de la région. À cet effet, soulignons qu'en 2008 seulement 6,2 % des Lavallois utilisent le transport actif comme mode de déplacement. De fait, Laval est une des régions du Québec où la part modale du vélo dans les déplacements vers le travail est la plus faible, soit 0,7 %, un pourcentage deux fois plus bas que la moyenne québécoise.

3.9 LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Au Québec, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* définit la pauvreté comme « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique et pour favoriser son intégration et son inclusion active dans la société québécoise ». La pauvreté peut être également définie comme étant « un manque d'être, d'avoir, de savoir et de pouvoir ».

En 2010, plus de 42 040 Lavallois étaient en situation de faible revenu après impôt

Un certain nombre d'indicateurs ont été développés au Québec afin de prendre la mesure de la pauvreté, dont le taux de faible revenu. En 2010, ce taux était de 10,8 % dans la région de Laval, une augmentation de 1,4 % par rapport à 2005 (9,4 %). Au total, en 2010, plus de 42 040 Lavallois étaient en situation de faible revenu après impôt, contre 34 420 en 2005. Les familles monoparentales lavalloises, majoritairement constituées de femmes comme chef de famille, sont les plus touchées par la pauvreté. Elles présentent un taux de faible revenu de 21,7 % en 2010, soit un taux trois fois et demi plus élevé que les familles lavalloises vivant en couple. De plus, le nombre de prestataires des programmes

d'assistance sociale à Laval est passé de 11 631 en 2011 à 15 732 en 2012. Précisons que 43,3 % des prestataires sont des personnes immigrantes. Enfin, l'analyse territoriale montre que la population défavorisée se retrouve principalement dans les quartiers Chomedey, Laval-des-Rapides et Pont-Viau.

Ajoutons enfin que la région de Laval expérimente depuis 2008 des projets de RUI (revitalisation urbaine intégrée) dans trois secteurs parmi les plus défavorisés de Laval ainsi que des projets d'ATI (approche territoriale intégrée) afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, expérimentations que les partenaires concernés jugent pertinentes de poursuivre compte tenu des résultats obtenus.





3.10 LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE

En 2011, Laval compte 154 455 unités de logements privés occupés, dont 69,3 % sont occupés par des propriétaires et 30,7 % sont occupés par des locataires. Parmi ces ménages locataires, plus du tiers, soit 36,5 %, éprouvent des difficultés financières à se loger, consacrant plus de 30 % de leurs revenus aux dépenses d'habitation. À cet effet, soulignons que le parc de logements sociaux de Laval est, en proportion de sa population, l'un des plus bas de la région métropolitaine, s'établissant à 4 106 logements en 2013, une faible augmentation de 410 unités depuis 2008.

Plusieurs facteurs expliquent le peu de constructions de logements sociaux à Laval, notamment le coût et la disponibilité de terrains, l'absence de garantie accordée aux promoteurs quant à l'obtention d'unités de logements par

la Société d'habitation du Québec (SHQ), des programmes de financement de la SHQ dont les paramètres ne sont pas adaptés à la réalité lavalloise, pour n'en citer que quelques-uns. Dans un contexte où l'accès à un logement à coût abordable est un élément déterminant en matière de lutte à la pauvreté, des solutions novatrices devront être identifiées afin de faciliter la construction de logements sociaux et abordables dans la région de Laval.

3.11 CULTURE ET SENTIMENT D'APPARTENANCE

Réalisé en 2012, le portrait culturel de la région de Laval témoigne de la faiblesse des investissements consentis par l'administration publique québécoise à la population lavalloise, ceux-ci se situant, en 2008-2009, à 16,43 \$ par habitant, comparativement à 124,89 \$ pour l'ensemble du Québec.

La culture étant un vecteur de cohésion sociale et un déterminant de la santé et de l'éducation, des efforts devront être consentis afin de favoriser l'accès aux arts et à la culture

La proximité de Laval avec Montréal explique en partie que peu d'attention a été accordée à la région lavalloise malgré une croissance démographique soutenue au cours des dernières décennies. Entre autres, soulignons que le nombre de festivals et d'événements à caractère culturel à Laval est inférieur à celui de l'ensemble du Québec, soit 8 contre 14, alors que ces événements constituent généralement des moyens privilégiés pour développer le sentiment d'appartenance, ce qui est d'autant plus vrai dans un contexte démographique en mutation. Sur le plan muséal, la région de Laval ne dispose d'aucun lieu d'interprétation en histoire, ethnologie et archéologie alors qu'on y trouve majoritairement (3 sur 6) des institutions muséales en sciences naturelles et en technologies, dont aucune ne dispose

d'un soutien financier au fonctionnement et dont la survie représente un défi au quotidien. Des faiblesses importantes sont également soulevées au niveau des bibliothèques (1,7 livre par habitant à Laval, comparativement à 2,8 pour l'ensemble du Québec) et des lieux de création et de diffusion, tant au niveau local que régional.

La culture étant un vecteur de cohésion sociale et un déterminant de la santé et de l'éducation, des efforts devront être consentis afin de favoriser l'accès aux arts et à la culture, notamment pour les populations vivant dans les milieux défavorisés de Laval.

3.12 ÉQUITÉ INTERRÉGIONALE

Laval est à la fois une Île, une Ville, une MRC et une Région et, de surcroît, est incluse dans la grande région métropolitaine. Cette situation, unique au Québec, pose plusieurs défis quant à la reconnaissance des besoins spécifiques de la population lavalloise et quant aux fonds gouvernementaux consentis au développement de la région de Laval.

Le sentiment général est à l'effet que bien qu'il y ait eu un rattrapage significatif, au cours des dernières années, dans le secteur de la santé et des services sociaux, l'ensemble des partenaires est d'avis que la région de Laval ne reçoit pas sa juste part des crédits gouvernementaux en fonction de son évolution démographique et de ses particularités. Parmi les secteurs les

plus désavantagés, soulignons notamment le développement régional, la culture, la culture scientifique, le logement social, l'agriculture périurbaine, le développement économique, l'immigration et la solidarité sociale.

De fait, il semble que la plupart des indices retenus pour la répartition des fonds gouvernementaux en régions défavorisent la région de Laval, trop souvent perçue encore comme une riche banlieue dortoir alors qu'elle fait face à des problématiques urbaines comparables à celles de Montréal.

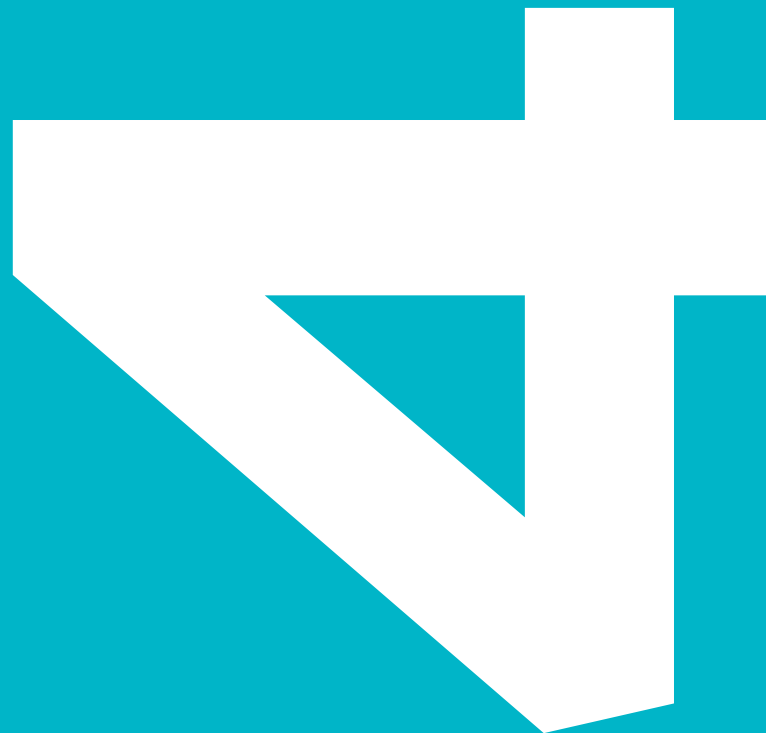
Enfin les partenaires sont d'avis que la présence gouvernementale sur le territoire lavallois s'est considérablement affaiblie au cours des dernières années, au profit d'organisations et de fonds à l'échelle métropolitaine, lesquels prennent peu en compte la réalité lavalloise, souvent par manque de connaissance et de présence sur le territoire lavallois.







LA VISION ET LA STRATÉGIE DU PQD 2014/2019



Pour faire face à l'évolution démographique et aux nombreux défis soulevés lors des consultations régionales dans le cadre de l'élaboration du PQD de la région de Laval 2014/2019, la région de Laval se dote d'une vision, d'une stratégie, de neuf orientations et de 74 objectifs d'intervention.

La CRÉ de Laval trace ainsi les lignes directrices qui guideront les actions pour les cinq prochaines années. Elle interpelle et invite tous les partenaires lavallois, qu'ils soient institutionnel, communautaire, public, privé ou citoyen, à contribuer activement, en fonction de leur champ de compétences et de responsabilités, à l'édification d'une région plus attractive, viable, responsable et durable.

LA VISION

Dans une perspective de solidarité, d'égalité, d'équité et en réponse aux grands enjeux de la planète, la région de Laval intensifie ses actions en faveur du développement durable : sa population, ses institutions et ses entreprises adoptent des modes de gestion, de production et de consommation responsables pour améliorer la santé et soutenir l'essor économique, social, culturel et environnemental du territoire, dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

LA STRATÉGIE RÉGIONALE

La région de Laval mise sur le développement de l'écocitoyenneté et de l'écoconditionnalité comme approches de fond pour encourager des changements de comportements en faveur du développement durable, pour mieux habiter et vivre de son territoire, et pour contribuer à relever les défis propres à la région métropolitaine.

UN ÉCOCITOYEN, UNE ÉCOCITOYENNE, C'EST UN INDIVIDU, UNE INSTITUTION, UNE ENTREPRISE

Qui a conscience d'appartenir à un territoire, qui agit de façon responsable et qui participe chaque jour, par des actions concrètes, à la préservation et à l'amélioration de son milieu de vie et du bien public

Qui reconnaît la portée écologique de tous les gestes et actions qu'il pose, qui cherche à en limiter les effets nuisibles sur l'environnement et qui entreprend des actions de sauvegarde et de restauration

Qui se préoccupe de ses choix de consommation, de la provenance de ses aliments, de sa santé, de ses choix de transport, de la gestion des matières résiduelles et, de façon plus large, de son empreinte écologique

Qui pense en termes de solidarité entre les générations et les peuples, et qui agit avec les autres pour lui, pour les autres et pour le bien-être de la planète

ÉCOCONDITIONNALITÉ – ÉCORESPONSABILITÉ

L'écoconditionnalité consiste à subordonner à des critères environnementaux, ou à l'observation d'exigences à caractère environnemental, l'accès à divers programmes gouvernementaux de soutien financier

L'écoconditionnalité pourrait aussi se définir comme la mise en œuvre de pratiques qui répondent à des exigences de développement durable. On y distingue, entre autres, l'écoconstruction (construction conforme aux critères éco-logiques) et l'écodéveloppement (le développement économique préservant l'écologie)

L'écoresponsabilité est la qualité d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique

L'écoresponsabilité inclut le développement durable au sein d'une activité ou d'une tâche



LES GRANDES ORIENTATIONS DU PQD 2014/2019





ORIENTATION 1

Intensifier les efforts de promotion, de sensibilisation, d'éducation et de formation à l'écocitoyenneté, à l'écoconditionnalité, à l'éthique et aux pratiques de développement durable

ORIENTATION 2

Améliorer la santé environnementale par la réduction des gaz à effet de serre, par la conservation des milieux naturels et par des mesures favorisant l'adaptation aux changements climatiques

ORIENTATION 3

Pérenniser le développement économique par le renforcement du tertiaire moteur et l'attraction d'entreprises à haute valeur ajoutée

ORIENTATION 4

Répondre aux besoins d'emploi des individus et des entreprises en accentuant l'adéquation entre la formation, la main-d'œuvre et l'économie

ORIENTATION 5

Enrichir le cadre de vie par le renforcement de l'accessibilité aux services de proximité et par l'adaptation et le développement de l'offre de services en fonction de l'évolution démographique

ORIENTATION 6

Contribuer au développement d'environnements sécuritaires et favorables aux saines habitudes de vie et à la pratique d'activités physiques

ORIENTATION 7

Promouvoir la solidarité, l'équité, l'égalité, l'inclusion et la cohésion sociale en développant le potentiel des personnes et des communautés

ORIENTATION 8

Miser sur le potentiel de la culture comme vecteur de développement du sentiment d'appartenance

ORIENTATION 9

Assurer à la région de Laval un accès équitable aux services et aux ressources financières en développement régional alloués par le gouvernement du Québec

ORIENTATION 1

Intensifier les efforts de promotion, de sensibilisation, d'éducation et de formation à l'écocitoyenneté, à l'écoconditionnalité, à l'éthique et aux pratiques de développement durable

- 1.1 Accompagner les acteurs de développement dans la mise en œuvre de stratégies, mesures et actions contribuant au développement durable dans tous les secteurs d'activités
- 1.2 Intensifier le développement d'une culture écocitoyenne auprès de la population lavalloise, notamment auprès des jeunes et des familles
- 1.3 Suivre l'évolution des pratiques de développement durable dans les différents secteurs d'activités de la région de Laval
- 1.4 Faciliter la compréhension des grands enjeux de développement durable dans un contexte environnemental en mutation
- 1.5 Initier et soutenir des campagnes de promotion et de formation en vue d'amener la population, les organismes, les institutions et les entreprises à adopter des pratiques de développement durable et à s'inscrire dans l'économie verte
- 1.6 Encourager les institutions et les organismes à se doter de codes d'éthique ou de déontologie et de politiques axées sur le développement durable

ORIENTATION 2

Améliorer la santé environnementale par la réduction des gaz à effet de serre, par la conservation des milieux naturels et par des mesures favorisant l'adaptation aux changements climatiques

- 2.1 Augmenter la part modale des déplacements en commun et actifs, l'offre de transport collectif, et favoriser la mise en place de solutions de rechange à l'auto-solo
- 2.2 Prévenir et réduire les îlots de chaleur par la valorisation d'aménagements durables
- 2.3 Encourager et valoriser les pratiques d'écoconstruction dans les projets de types résidentiel, commercial et industriel, incluant les projets de transformation du cadre bâti existant
- 2.4 Accélérer la conservation, la restauration et la mise en valeur des espaces naturels lavallois terrestres, aquatiques et riverains et créer un statut d'aire protégée pour la conservation des espaces naturels
- 2.5 Doter la région d'un lieu d'échanges et de médiation afin de développer une compréhension commune et une responsabilité collective à l'égard de la protection des milieux naturels
- 2.6 Encourager les modes de consommation responsables par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles, et par la réduction de la dépendance aux énergies fossiles

ORIENTATION 3

Pérenniser le développement économique par le renforcement du tertiaire moteur et l'attraction d'entreprises à haute valeur ajoutée

- | | |
|---|--|
| <p>3.1 Doter la région d'une stratégie de développement économique afin de concilier les impératifs induits par le PMAD et les spécificités de l'économie lavalloise</p> | <p>3.8 Consolider l'agriculture périurbaine, notamment par l'expérimentation de pratiques et de modes de tenure innovants, en lien avec le Plan de développement de la zone agricole (PDZA)</p> |
| <p>3.2 Optimiser le potentiel de développement économique des espaces industriels dans un contexte de raréfaction de l'espace disponible</p> | <p>3.9 Soutenir le déploiement d'une stratégie régionale visant à promouvoir l'achat local et faciliter la production et la commercialisation de produits locaux</p> |
| <p>3.3 Doter la région de centres de recherche pour consolider les pôles technologiques et l'innovation</p> | <p>3.10 Renforcer la vocation économique, culturelle, sportive et éducative au pourtour de la station Montmorency</p> |
| <p>3.4 Développer l'environnement technologique, notamment l'économie numérique, afin de favoriser l'attraction d'entreprises à haute valeur ajoutée</p> | <p>3.11 Concourir au développement d'une personnalité distinctive pour la région de Laval par le développement d'une nouvelle offre en matière récréotouristique et par le développement du tourisme culturel et événementiel d'envergure nationale et internationale</p> |
| <p>3.5 Outiller les entreprises lavalloises pour favoriser leur compétitivité en lien avec les nouvelles exigences induites par le développement durable</p> | <p>3.12 Soutenir l'implantation de projets économiques structurants, tels la Place Bell, le Complexe aquatique et le Centre d'expositions horticoles et commerciales de Laval</p> |
| <p>3.6 Mettre en place des conditions facilitantes pour le développement de l'entrepreneuriat collectif et privé et soutenir l'entrepreneuriat féminin</p> | |
| <p>3.7 Favoriser la création d'emplois pour répondre à la croissance de la population active</p> | |



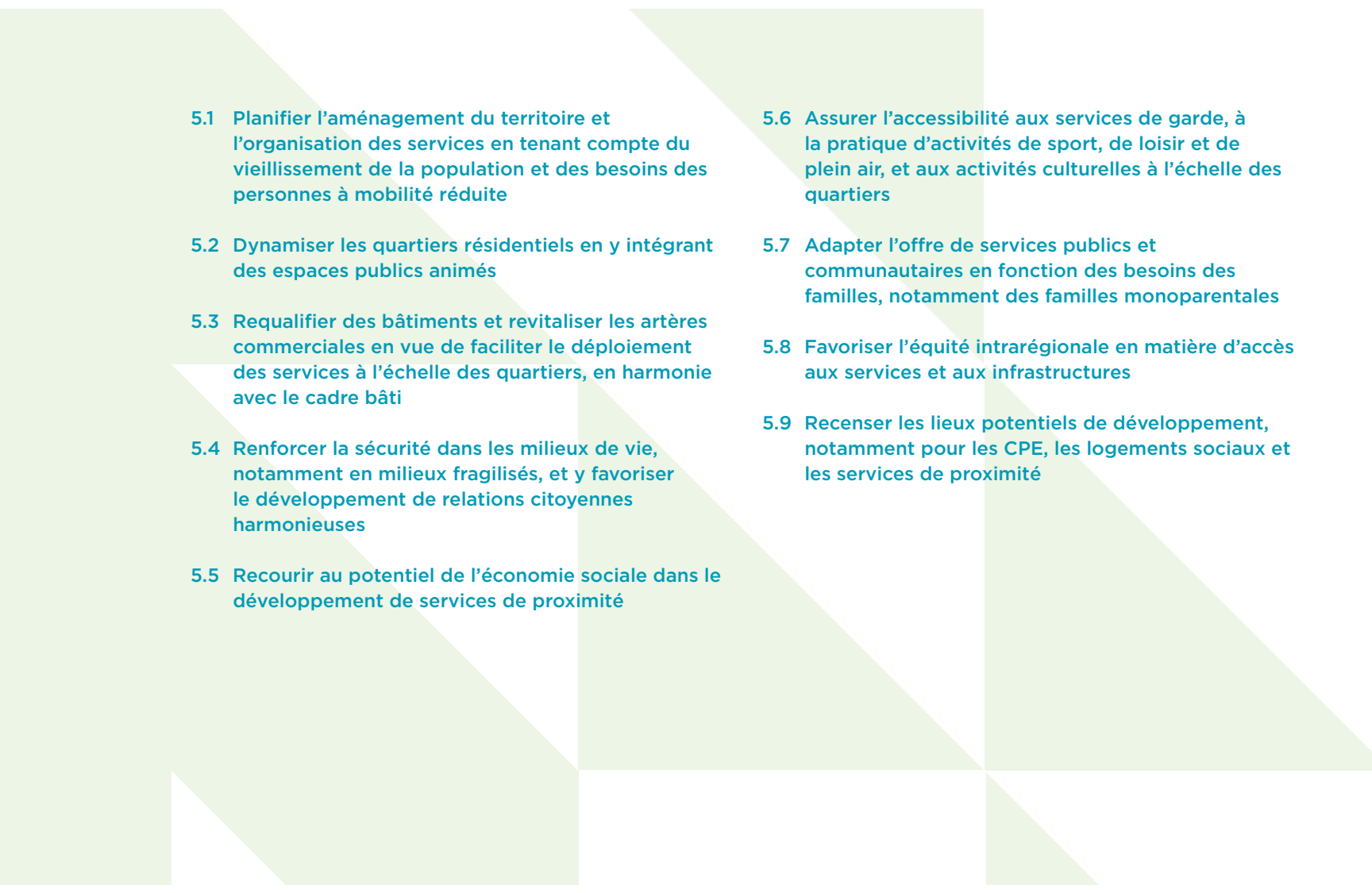
ORIENTATION 4

Répondre aux besoins d'emploi des individus et des entreprises en accentuant l'adéquation entre la formation, la main-d'œuvre et l'économie

- 4.1 Promouvoir le potentiel de la main-d'œuvre immigrante auprès des employeurs de la région et en faciliter l'intégration
- 4.2 Mettre en place des stratégies pour faciliter la reconnaissance des acquis et des compétences, notamment auprès des personnes issues de l'immigration
- 4.3 Favoriser les arrimages entre l'offre de formation et les besoins en main-d'œuvre par la valorisation et le développement de l'offre technique et professionnelle et par la valorisation de la formation continue tout au long de la vie
- 4.4 Bonifier l'offre de formation du collégial au troisième cycle universitaire sur le territoire de façon complémentaire et en tenant compte des besoins de l'économie lavalloise
- 4.5 Accroître la diplomation et la qualification des jeunes et les soutenir dans leur parcours vers la réussite scolaire, incluant la préparation à une entrée scolaire réussie
- 4.6 Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre stratégique, notamment par l'attraction d'étudiants et de talents étrangers
- 4.7 Favoriser l'intégration des femmes dans les métiers non traditionnels
- 4.8 Développer l'économie sociale par l'expérimentation de projets novateurs et mettre en place des mesures spécifiques en vue de favoriser l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail
- 4.9 Assurer une veille stratégique sur le développement de l'économie et de l'emploi afin d'adapter la formation aux besoins du marché du travail

ORIENTATION 5

Enrichir le cadre de vie par le renforcement de l'accessibilité aux services de proximité et par l'adaptation et le développement de l'offre de services en fonction de l'évolution démographique

- 
- 5.1 Planifier l'aménagement du territoire et l'organisation des services en tenant compte du vieillissement de la population et des besoins des personnes à mobilité réduite
 - 5.2 Dynamiser les quartiers résidentiels en y intégrant des espaces publics animés
 - 5.3 Requalifier des bâtiments et revitaliser les artères commerciales en vue de faciliter le déploiement des services à l'échelle des quartiers, en harmonie avec le cadre bâti
 - 5.4 Renforcer la sécurité dans les milieux de vie, notamment en milieux fragilisés, et y favoriser le développement de relations citoyennes harmonieuses
 - 5.5 Recourir au potentiel de l'économie sociale dans le développement de services de proximité
 - 5.6 Assurer l'accessibilité aux services de garde, à la pratique d'activités de sport, de loisir et de plein air, et aux activités culturelles à l'échelle des quartiers
 - 5.7 Adapter l'offre de services publics et communautaires en fonction des besoins des familles, notamment des familles monoparentales
 - 5.8 Favoriser l'équité intrarégionale en matière d'accès aux services et aux infrastructures
 - 5.9 Recenser les lieux potentiels de développement, notamment pour les CPE, les logements sociaux et les services de proximité

ORIENTATION 6

Contribuer au développement d'environnements sécuritaires et favorables aux saines habitudes de vie et à la pratique d'activités physiques

- 6.1 Intensifier les actions concertées en matière de saines habitudes de vie et le développement d'environnements qui leur sont favorables
- 6.2 Faciliter les modes de déplacements actifs et sécuritaires vers et autour des pôles d'emploi, des milieux scolaires et des milieux de vie
- 6.3 Développer une culture de l'activité physique auprès de la population et contrer la sédentarité, particulièrement chez les jeunes filles
- 6.4 Développer une offre de services et les infrastructures nécessaires en matière de loisir, de sport et de plein air, des tout-petits aux personnes âgées, en tenant compte des nouvelles tendances et des besoins des clientèles vulnérables
- 6.5 Favoriser des interactions entre les établissements afin d'optimiser l'accès aux infrastructures pour la pratique régulière d'activités physiques, de loisir, de sport et de plein air
- 6.6 Inciter les différentes institutions et entreprises à se doter de mesures et politiques en matière d'alimentation et de promotion de l'activité physique
- 6.7 Mettre en œuvre des initiatives favorisant l'accès aux aliments sains et la sécurité alimentaire, notamment pour les populations économiquement défavorisées et dans les secteurs moins bien pourvus en offre de services alimentaires
- 6.8 Favoriser l'accès aux milieux naturels et faciliter le développement d'activités de plein air, de concert avec les associations et entreprises d'économie sociale de ce secteur



ORIENTATION 7

Promouvoir la solidarité, l'équité, l'égalité, l'inclusion et la cohésion sociale en développant le potentiel des personnes et des communautés

- | | |
|--|--|
| <p>7.1 Faciliter l'accueil et l'intégration des personnes issues de l'immigration à la collectivité lavalloise, notamment par la mise en œuvre de l'approche « Ensemble à Laval »</p> | <p>7.5 Introduire la médiation culturelle dans les stratégies d'intégration et d'inclusion sociale dans les divers milieux de vie</p> |
| <p>7.2 Intensifier les actions concertées et explorer des formules novatrices pour optimiser le développement de logements sociaux et abordables, et obtenir le statut de « ville mandataire »</p> | <p>7.6 Favoriser les arrimages, les liens et la cohérence dans le développement des concertations locales et régionales</p> |
| <p>7.3 Poursuivre l'expérimentation de projets de « revitalisation urbaine intégrée (RUI) » dans les milieux de vie à forte concentration de pauvreté et y favoriser la participation citoyenne</p> | <p>7.7 Promouvoir des modèles et des comportements égalitaires, notamment par l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)</p> |
| <p>7.4 Développer le sentiment d'appartenance et renforcer la capacité d'action des personnes et des communautés dans l'amélioration de leur milieu de vie</p> | <p>7.8 Expérimenter des projets permettant l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, notamment pour les jeunes</p> |
| | <p>7.9 Développer le potentiel de l'économie sociale dans la bonification de l'offre de services collectifs</p> |
| | <p>7.10 Assurer une représentation équitable des femmes dans les instances décisionnelles</p> |
| | <p>7.11 Favoriser le développement de liens intergénérationnels et interculturels pour contrer l'isolement et favoriser le « vivre ensemble »</p> |

ORIENTATION 8

Miser sur le potentiel de la culture comme vecteur de développement du sentiment d'appartenance

- 8.1 Mettre en place une instance régionale de concertation en culture pour assurer la cohérence, la synergie et la complémentarité des actions
- 8.2 Favoriser l'accès aux arts et à la culture, notamment aux jeunes et aux personnes non initiées, éloignées de l'offre culturelle, ou vivant dans des milieux défavorisés
- 8.3 Promouvoir et valoriser l'identité lavalloise par la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine culturel, matériel et immatériel
- 8.4 Bonifier la culture scientifique et technique et en consolider l'expertise régionale
- 8.5 Développer des lieux de création et de diffusion en matière d'art et de culture et favoriser le développement de lieux d'échanges pour renforcer le sentiment d'appartenance
- 8.6 Mettre en valeur le loisir culturel et favoriser le réseautage des organismes de ce secteur
- 8.7 Valoriser le rôle de la culture comme déterminant de la santé et de l'éducation, et encourager les partenariats dans le développement de stratégies auprès de divers groupes cibles
- 8.8 Soutenir la relève culturelle en matière de création et de diffusion, et favoriser la rétention des artistes, notamment par la formation continue
- 8.9 Doter la région d'outils de communication et de diffusion adéquats afin de promouvoir la culture lavalloise et de développer le sentiment d'appartenance dans un contexte démographique en mutation



ORIENTATION 9

Assurer à la région de Laval un accès équitable aux services et aux ressources financières en développement régional alloués par le gouvernement du Québec

- 9.1 Promouvoir les spécificités lavalloises dans l'ensemble des politiques, plans et programmes gouvernementaux, tant provinciaux que fédéraux, afin d'assurer une juste part des investissements dans l'ensemble des secteurs de développement de la région
- 9.2 Accroître la synergie des partenaires lavallois et leur capacité d'action afin d'assurer la vitalité du territoire
- 9.3 Contribuer à l'atteinte des objectifs des diverses planifications sectorielles de la région métropolitaine et veiller à y introduire les spécificités de la région de Laval
- 9.4 Assurer, dans un contexte de développement métropolitain, une juste présence et une juste autonomie des directions régionales des ministères afin de faciliter la modulation de l'action gouvernementale en fonction des priorités identifiées par la région





LEXIQUE

DÉVELOPPEMENT DURABLE¹

S'inspirant du rapport Brundtland, intitulé *Notre avenir à tous*, sur la conceptualisation du développement durable, le gouvernement du Québec adopte en 2006 la *Loi sur le développement durable* qui définit le développement durable de la façon suivante :

« *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement* ».

L'écoconditionnalité consiste à subordonner à des critères environnementaux, ou à l'observation d'exigences à caractère environnemental, l'accès à divers programmes gouvernementaux de soutien financier

L'écoresponsabilité est la qualité d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique. (Définition adaptée du *Vocabulaire du développement durable*, Office québécois de la langue française, 2012).

L'écoresponsabilité inclut le développement durable au sein d'une activité ou d'une tâche.

Produits et services écoresponsables : Produits ou services à faibles impacts environnementaux et sociaux, tout au long de leur cycle de vie (conception, production, distribution, utilisation, fin de vie) et qui conservent leurs performances lors de l'utilisation ou de leur consommation.

CULTURE²

Le gouvernement du Québec, dans sa démarche de développement durable, a intégré la culture comme composante transversale majeure du développement durable, en ajout aux dimensions sociale, économique et environnementale. La culture s'inscrit dès lors dans la stratégie de développement durable, devenant ainsi un chantier gouvernemental à part entière. L'objectif en culture devient par conséquent le trentième objectif de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* et s'intitule comme suit : « *Soutenir la création, la production et la diffusion dans tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement* ».

ÉTHIQUE³

Dans les principes de la *Loi sur le développement durable*, notamment le principe « équité et solidarité sociales », il est mentionné que « *les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales* ». L'éthique environnementale⁴ « *examine les rapports Homme-Nature en cherchant également à considérer les besoins propres de la nature. Elle analyse les rapports de l'Homme avec les entités naturelles vivantes sous l'angle de tous leurs impacts, dans l'espace et dans le temps, et à l'aune de valeurs morales* ». L'éthique environnementale suggère également « *que la répartition des ressources et leur accès sont indissociables des impacts environnementaux résultant de certains usages irréflechis (surexploitation, dégradation) des ressources sur un temps long des ressources environnementales* »⁵.

1. Gouvernement du Québec, *Loi sur le développement durable, chapitre 1, article 2*, 2013

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html

2. Ministère de la culture et de la communication, 2013
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4857>

Par le décret 763-2012, le gouvernement du Québec a autorisé, le 4 juillet 2012, l'ajout d'un trentième objectif à la Stratégie pour mieux intégrer la culture dans la démarche de développement durable. Cet ajout s'inscrit dans le cadre du Chantier culture associé à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec adopté par le gouvernement le 23 novembre 2011.
http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf

3. Gouvernement du Québec, *Loi sur le développement durable, chapitre 2, article 6.b*, 2013

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html

4. Fayomi, B., Houenou, Y. : Éthique et environnement, « *Formation : sur les enjeux éthiques dans la recherche* », Université de Montréal, CRDI, COPEH, 2010

5. Ferrari, Sylvie, « Éthique environnementale et développement durable : Réflexions sur le Principe Responsabilité de Hans Jonas », *Développement durable et territoires*, vol. 1, no. 3, décembre 2010

TRANSPORT MODAL ⁶

La part modale des transports publics donne une mesure globale de l'importance du transport public dans les villes. Elle est mesurée en divisant le total des déplacements par transport public dans n'importe quelle période de temps par le nombre total de déplacements effectués sur la même période.

ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS)

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a pour but « *d'inscrire dans les pratiques gouvernementales une approche de gestion qui s'adapte au travail courant et éclaire les décisions à prendre, en permettant de discerner à l'avance leurs effets insoupçonnés porteurs d'inégalités entre les femmes et les hommes et susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs visés* »⁷. L'ADS constitue « *...un processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socioéconomiques différentes qui les caractérisent* »⁸.

ÉCOSYSTÈME ⁹

L'écosystème est un « ensemble constitué de milieu naturel et des organismes qui y vivent : Dans un écosystème, les effets réciproques du milieu naturel et des organismes qui y vivent forment un système relativement stable. L'écosystème est l'unité fonctionnelle de base en écologie, puisqu'elle inclut à la fois les êtres vivants et le milieu dans lequel ils vivent, avec toutes les interactions entre le milieu et les organismes ».

CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES ¹⁰

La capacité de support des écosystèmes représente le seuil maximal au-delà duquel les écosystèmes ne peuvent se régénérer. C'est la limite des écosystèmes à recevoir des contaminants. Lorsque ces limites sont dépassées, les écosystèmes ne peuvent plus absorber et dégrader les contaminants, ni fournir les mêmes avantages qu'auparavant.

6. The World Bank Group, Public-Private Infrastructure Advisory Facility (PPIAF), « *Part modale des transports publics* », 2013
http://www.ppiaf.org/sites/ppiaf.org/files/documents/toolkits/french_urbanbustoolkit/site/assets/1/1c/1c19.html

7. Massé, H., Laberge, M., Massé G., « *L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité* », Lien social et Politiques, n° 47, 2002, p. 43-54.
<http://www.erudit.org/revue/lsp/2002/v/n47/000341ar.pdf>

8. Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM, Relais-femmes, « *L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous dix ans après* », 2007
<http://www.cc-femmes.qc.ca/documents/RapportADS.pdf>

9. Le Thésaurus de l'activité gouvernementale au Québec.
<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=12042>

10. Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, Rapport du commissaire au développement durable, 2011
http://www.vgq.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-CDD/fr_Rapport2010-2011-CDD.pdf

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

La santé environnementale « *comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures* »¹¹. La santé environnementale concerne les « *questions relatives à la qualité de l'air, à la qualité de l'eau et à la contamination du sol affectant l'approvisionnement des aliments, la gestion des produits toxiques, l'usage des pesticides et des instruments qui émettent des radiations, ainsi que d'une vaste gamme de questions relatives à la santé et la sécurité en milieu de travail* »¹².

TOURISME CULTUREL¹³

Le tourisme culturel se définit comme une activité impliquant des déplacements en vue de découvrir le patrimoine culturel (musées, monuments, sites) d'une région donnée et, par extension, le mode de vie de ses habitants. Le tourisme culturel englobe « *les activités et expériences qui consistent à s'imprégner de la personnalité d'une collectivité et de ses différentes formes d'expression. Il repose sur la qualité des liens qui s'établissent entre le visiteur, le produit culturel et le désir de partager* ».

TOURISME ÉVÉNEMENTIEL¹⁴

Le tourisme événementiel est une forme de tourisme dont la principale motivation des voyageurs est la participation à une manifestation publique à caractère sportif, culturel, de divertissement ou commercial.

TOURISME DE CRÉATION ACTUELLE¹⁵

Le tourisme de création actuelle englobe tous les événements, œuvres et spectacles qui se démarquent par leur contemporanéité, mais aussi par leur originalité et leur caractère novateur.

ACTIVITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE¹⁶

Les activités récréotouristiques sont des activités pratiquées pendant une période de vacances et ont comme but le divertissement ou la détente.

11. Organisation mondiale de la santé (OMS), Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé d'Helsinki (Finlande), 1994

12. Le Thésaurus de l'activité gouvernementale au Québec.
<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=15803>

13. Le Thésaurus de l'activité gouvernementale au Québec.
<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=27749>
Organisation mondiale du tourisme (OMT)
Ministère de la culture et de la communication

14. Tourisme Québec, mai 2013

15. Tourisme Montréal, juin 2013

16. Le Thésaurus de l'activité gouvernementale au Québec.
<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=16310>



RÉALISATION

La présente publication et les consultations ont été réalisées par la Conférence régionale des élus de Laval sous la coordination de la direction générale.

RECHERCHE, ANALYSE ET COLLECTE DE DONNÉES

Nel Ewane
Didier Moukalan

CONCEPTION ET RÉDACTION DU PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT (PQD) DE LA RÉGION DE LAVAL 2014/2019

Manon Caron
Yves Roux
Monique Hascoat

RÉVISION DES TEXTES

Sylvie Matte

COLLABORATEURS

Designer graphique

Stéphane Lemay

Photographes

Louis-Félix Péloquin
Vincent Girard

Animation des consultations

Xavier Ceccaldi, Groupe Conseil BC2

Soutien technique aux consultations

Martin Duchesneau

Traitement des films et fichiers numériques

Laboratoire photo BORÉALIS

Impression

BL Litho inc.

Bien que le genre masculin soit souvent utilisé dans le texte, les mots relatifs aux personnes désignent aussi bien les femmes que les hommes.

La réalisation et la mise en œuvre du Plan quinquennal de développement de la région de Laval 2014/2019 sont rendues possibles grâce au Fonds de développement régional consenti par le gouvernement du Québec à la région de Laval.

Québec 



Conférence régionale des élus de Laval
1555, boul. Chomedey, bureau 220
Laval (Québec) H7V 3Z1
Téléphone : 450 686-4343
Télécopieur : 450 686-8377
info@crelaval.qc.ca
www.crelaval.qc.ca

Dépôt légal : 2014
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-9810669-4-7



OF
THE
WORLD
TO
IMAGINE

IMAGINEZ

IMAGINEZ





IMAGIN

LAVAL RÉGION

—
PLAN QUINQUENNAL